

Procès -Verbal du Conseil Municipal

Séance du Lundi 21 Juillet 2025

Convocation du 16 Juillet 2025

Conseillers en Exercice : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le Vingt Un Juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.

Présents :

Mme MATTIAZZO Lise, Mme LABOUBEE Marie-José, M. DUPUY François, Mme BARBIERI Maryse, M. LABOUBEE Bernard, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie, M. GODRIE-AUDOUIN Jacques.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme BRUNETEAU Corinne donne pouvoir à Mme BARBIERI Maryse,
M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme LABOUBEE Marie-José,
M. AUGIER Arnault donne pouvoir à Mme Lise MATTIAZZO,
Mme ARCAY Angélique donne pouvoir à Mme PETITFRERE Eugénie.

Absents Non Excusés : M. GRAVOUIL Michel, Mme LEFEVRE Christine, M. AUDARD Stéphane.

A été nommé comme **secrétaire de séance :** Mme PETITFRERE Eugénie

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, 8 Elus sont présents sur les 15 conseillers municipaux en exercice.

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du **17 Juin 2025**,

Délibérations :

Administration - Finances :

- **2025-21-07-01** – Cession du Bus Scolaire à la Société Transhorizon,
- **2025-21-07-02** – Cession de la Parcelle YD34 Chemin d'Exploitation,
- **2025-21-07-03** – Cession de la Parcelle YD 32 Fossé.

Urbanisme :

- **2025-21-07-04** – Approbation de la Modification de droit commun n°1 du PLU relative au projet d'implantation d'une résidence Intergénérationnelle.

Avis du Conseil Municipal :

Arrêté Permanent Portant Interdiction de stationnement Poids Lourds de plus de 3,5 T Place du Champ de Foire la semaine et le Week-end.

Décisions du Maire

Informations :

- ◆ Compte rendu de la réunion du Vendredi 04 Juillet avec le Préfet concernant le PPRIF,
- ◆ Point sur le projet Résidence Intergénérationnelle,
- ◆ Point Travaux Pôle Santé et MAM.

Questions diverses.

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents.,

- Le Procès-Verbal du **17 Juin 2025**,

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibérations :

2025-21-07-01 – Cession du Bus Scolaire

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la demande de la région, celle-ci a récupéré la compétence du transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Elle propose d'approuver la cession du bus scolaire.

Le prix proposé est de **126 000€ TTC** (budget non assujetti à la TVA).

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Décide**

- **Décide** la cession du Bus Scolaire pour une montant de **126 000€ TTC** (budget non assujetti à la TVA).
- **Autorise** Madame le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025-21-07-02 – Cession de la Parcalle YD34 Chemin d'Exploitation

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur JUSTO à sollicité la commune afin d'acquérir le chemin d'exploitation.

Cette parcelle cadastrée YD34 sis Bourg Ouest, d'une superficie de 492 m² est un chemin d'exploitation situé à l'intérieur de la propriété de Monsieur JUSTO.

Madame le Maire soumet la cession du chemin d'exploitation pour un montant de **12 € le m²**.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Décide**

- **Décide la cession du chemin d'exploitation, parcelle YD34 situé Bourg Ouest d'une superficie de 492 m² pour un montant de 12€ le m².**
- **Donne tout pouvoir à Madame la Maire ou son 1er Adjoint pour la réalisation de cette opération, notamment pour la signature de la promesse d'achat et l'acte notarié, sachant que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur et d'élire domicile en l'étude de Maître Santos-Mauvezin Caroline, notaire à Saint-Savin.**

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025-21-07-03 – Cession de la parcalle YD32 Fossé

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur JUSTO à sollicité la commune afin d'acquérir le fossé communal.

Cette parcelle cadastrée YD32 sis Bourg Ouest d'une superficie de 314 m² est un fossé communal se trouvant à l'intérieur de la propriété de Monsieur JUSTO, ce qui pose des problèmes pour l'entretien.

Madame le Maire soumet la cession du fossé communal pour un montant de **1€ le m²**.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Décide**

- **Décide la cession du fossé communal, parcelle YD32 situé Bourg Ouest d'une superficie De 314m² pour un montant de 1€ le m².**
- **Donne tout pouvoir à Madame la Maire ou son 1er Adjoint pour la réalisation de cette opération, notamment pour la signature de la promesse d'achat et l'acte notarié, sachant que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur et d'élire domicile en l'étude de Maître Santos-Mauvezin Caroline, notaire à Saint-Savin.**

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2025-21-07-04 – Approbation de la Modification de droit commun n°1 du PLU relative au projet d’implantation d’une résidence Intergénérationnelle.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l’enquête publique qui a eu lieu du Lundi 12 Mai 2025 9h00 jusqu’au Lundi 02 Juin 2025 17h30 concernant la modification de droit commun n°1 du PLU relative au projet d’implantation d’une résidence Intergénérationnelle, nous devons approuver cette modification.

Elle précise qu’aucune réclamation n’a été formulée lors de cette enquête et souligne que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette modification.

Désormais la parcelle E873 est entièrement classée en zone UA.

Vu le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 04 Novembre 2015 approuvant la modification simplifiée N°1 du Plan Local d’Urbanisme (PLU),

Vu l’arrêté 2024/01 en date du 05 Novembre 2024 prescrivant la modification de droit commun n°1 du Plan Local d’Urbanisme relative au projet d’implantation d’une résidence intergénérationnelle,

Vu la notification du projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d’Urbanisme relative au projet d’implantation d’une résidence intergénérationnelle aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9,

Vu l’arrêté 2025/01 de mise à l’enquête publique de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d’Urbanisme relative au projet d’implantation d’une résidence intergénérationnelle,

Vu l’avis du Conseil Municipal sur le Projet concerné par la Modification Simplifié n°1 du Plan Local d’Urbanisme rendu par délibération du Conseil Municipal du 09 Avril 2025,

Considérant que durant l’enquête publique qui s’est déroulée du lundi 12 mai 2025 à 9h00 au lundi 2 juin 2025 à 17h30, aucune observation n'a été émise.

Considérant l’avis favorable émis par le commissaire enquêteur,

Considérant que la modification de droit commun n°1 du Plan Local d’Urbanisme relative au projet d’implantation d’une résidence Intergénérationnelle est prête à être approuvée,

Considérant que désormais la parcelle E873 est entièrement classée en zone UA.

Conformément aux articles susvisés du Code de l’Urbanisme,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents,

Décide

- **D’Approuver** la modification de droit commun n°1 du PLU relative au projet d’implantation d’une résidence Intergénérationnelle.
- **Indique** que conformément aux articles r153-20 et R153-21 du code de l’urbanisme, la présente délibération fera l’objet d’un affichage en mairie durant un mois et d’une mention dans un journal local. La présente délibération ne sera exécutoire qu’à compter de sa réception en Préfecture et de l’accomplissement de l’ensemble des mesures de publicité, à savoir l’affichage en Mairie et l’insertion dans la presse d’un avis d’information.
Le dossier de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d’Urbanisme est tenu à disposition du public à la Mairie de Bussac-Forêt aux jours et heures d’ouvertures.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Avis du Conseil Municipal :

Arrêté Permanent Portant Interdiction de stationnement Poids Lourds de plus de 3,5 T Place du Champ de Foire la semaine, le Week-end et les Jours Fériés.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur GODRIE-AUDOUIN Jacques a exprimé sa préoccupation concernant la dégradation de la place du Champ de Foire causée par le stationnement des camions. Elle sollicite donc l'avis des membres du Conseil Municipal à propos de l'adoption d'un arrêté Permanent Interdiction de stationnement Poids Lourds de plus de 3,5 T Place du Champ de Foire pendant la semaine, les week-ends et les jours fériés.

Avis Favorable à l'unanimité des membres présents

Décision du Maire suivant Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Travaux – Réparations – Equipements

2025-06 N°04 Devis IGIENAIR

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis IGIENAIR, concernant les travaux de mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses pour la cuisine de la Salle des Fêtes pour un montant de 863,24€ TTC.

2025-06 N°05 Devis IMPRIMERIE IMP

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis l'imprimerie IMP, concernant la création d'un panneau de financement dotation et subvention des travaux extérieur de l'école Elémentaire pour un montant de 156,00€ TTC.

2025-06 N°06 Devis ALLIANCE Forêts Bois

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de ALLIANCE Forêts Bois, concernant la plantation de résineux pour un montant de 6 865,88€ TTC.

2025-06 N°07 Devis ALLIANCE Forêts Bois

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de ALLIANCE Forêts Bois, concernant la plantation de résineux pour un montant de 7 050,56€ TTC.

2025-06 N°08 Devis CHARENTE EXPERTISES

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis Charentes Expertises, concernant le diagnostic amiante et plomb pour un montant de 450,00€ TTC.

2025-06 N°09 Devis SAS BRISSON COUVERTURE

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de SAS BRISSON COUVERTURE, concernant la fourniture et la pose d'un nouveau Chauffe-Eau pour la MAM pour un montant de 1 338,00€ TTC.

2025-06 N°10 Devis SOLURIS

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de SOLURIS, concernant l'acquisition et l'installation d'un switch pour un montant de 32,64€ TTC.

2025-06 N°11 Devis SAS BRISSON COUVERTURE

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de SAS BRISSON COUVERTURE, concernant la création d'un compteur d'eau pour la caserne des pompiers pour un montant de 6 183,60€ TTC.

2025-06 N°12 Devis BIOVAL

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis du laboratoire BIOVAL, concernant le rajout d'une analyse d'eau supplémentaire pour la cuisine du restaurant scolaire pour un montant de 129,17€ TTC.

2025-06 N°13 Devis RESE

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de la RESE, concernant le branchement d'un compteur d'eau pour un montant de 1 260,07€ TTC.

2025-07 N°01 Devis AKVO

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis AKVO concernant le remplacement du variateur et du capteur de pression pour un montant de 4 742,78€ TTC.

2025-07 N°02 Devis OBYO GROUPE

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis OBYO GROUPE, concernant l'achat des produits d'entretien et petits équipements pour la période de Septembre 2025 à Février 2026 pour un montant de 2 094,59€ TTC.

2025-07 N°03 Contrat GROUPAMA Dommages Ouvrage Cabinet Dentaire, Infirmiers et Ostéopathe

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le contrat GROUPAMA, concernant le contrat Dommages Ouvrage, Cabinet Dentaire, Infirmiers et Ostéopathe pour un montant de 4 590.00€ TTC.

2025-07 N°04 Devis PLASTILEX

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de PLASTILEX, concernant la réalisation de panneaux de signalisation pour les pistes forestières pour un montant de 1 356,00€ TTC.

Voiries :

2025-06 N°01 **Arrêté Municipal 2025-14** Réglementation Temporaire de la Circulation D145 Route de Montendre Agglo,

2025-06 N°02 **Arrêté Municipal 2025-15** Réglementation Temporaire de la Circulation Impasse Garceau.

2025-06 N°03 **Arrêté Municipal 2025-12** Permission de Voirie Route de Montendre Agglo,

2025-07 N°01 **Arrêté Municipal 2025-17** Réglementation Temporaire de la Circulation D157 Route de Blaye,

2025-07 N°02 **Arrêté Municipal 2025-13** Permission de Voirie D157 Route de Blaye.

2025-07 N°03 **Arrêté Municipal 2025-18** Réglementation Temporaire de la Circulation Place du Champ de Foire du Jeudi 24 Juillet 2025 20h00 au Samedi 26 Juillet 2025 12h00.

Domaine Public :

2025-06 N°01 **Arrêté Municipal 2025-05** Interdisant la circulation et le Stationnement des Véhicules Parking de la Gare le Jeudi 03 Juillet 2025 de 16h00 à 19h00 à l'occasion de la Fête des Couleurs.

Informations et Questions diverses :

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux remarques et propositions concertées sur la partie réglementaire du PPRIF transmise à Monsieur le Préfet, celui-ci a convié les maires des neuf communes concernées à une réunion le Vendredi 04 Juillet 2025 à la préfecture de La Rochelle en présence des services en charge de ce dossier. Elle précise qu'à la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, cependant, elle a indiqué que si les changements sollicités ne sont pas appliqués, elle rendra un avis négatif. Madame le Maire annonce qu'à l'issue de cette rencontre, il a été décidé que la partie réglementaire et les cartes vont être revues. Elle fait savoir que nous sommes repartis pour environ un an de procédure.

Ω Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré, le 8 juillet, le promoteur, l'architecte et la représentante du bailleur 3F Immobilier, en présence de Mme LABOUBEE 2ème Adjointe, M. LABOUBEE Bernard, Conseiller Municipal, et de M. DUPUY François 3ème Adjoint, au sujet du projet de résidence intergénérationnelle. Afin de réduire les coûts, le projet sera modifié : un parking visiteur en stabilisé sera créé et l'ensemble immobilier comprendra un bâtiment collectif suivi de petites maisons mitoyennes avec jardin. La collectivité prendra en charge la création du parking visiteurs en stabilisé, des jardins partagés et de l'espace de jeux. Elle précise que ces aménagements pourront bénéficier de subventions.

Ω Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux de la MAM sont achevés dans les délais impartis et que les travaux du pôle santé avancent normalement.

Ω Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que suite à une phase d'expérimentation, l'équipe de prévention de la Communauté des Communes de Haute Saintonge service de Gestion des Déchets annonce le lancement officiel de la campagne annuelle de broyage pour les communes. Elle explique que c'est un dispositif gratuit qui propose la mise à disposition d'un broyeur de végétaux mobile, accompagné par un agent formé de la CDCHS avec pour objectifs de réduire les apports en déchèterie, encourager le paillage et le compostage.

Avis Favorable du Conseil Municipal à la signature de la convention.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les associations De Fils en Aiguilles et Le Petit Théâtre Bussacais nous remercient pour l'attribution de leur subvention.

Ω Monsieur DUPUY François informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'Aménagement de la rue des graves sont achevés.

Constatant que l'ordre du jour est épousé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.

Secrétaire de Séance

Madame PETITFRERE Eugénie



Madame le Maire,
Madame Lise MATTIAZZO

